



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Campagne vaccinale contre la covid-19

Question écrite n° 651

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur l'importance de procéder à un retour d'expérience (RETEX) de la gestion vaccinale de la crise de la covid-19. Le virus de la covid-19 a causé le décès de près de 7 millions de personnes dans le monde dont 160 000 en France. Pour lutter contre la pandémie, les États ont retenu la solution vaccinale ; la mise au point de vaccins par les laboratoires fut alors réalisée dans un temps record, moins d'un an contre dix requis en moyenne habituellement. Force est de déplorer que l'innocuité des doses produites par Pfizer BioNtech, AstraZeneca, Moderna, Janssen ou Nuvaxovid, était loin d'être totale. Dans l'Union européenne, la mort de 11 448 personnes serait directement imputable à l'injection de l'un de ces vaccins, d'après l'Agence européenne du médicament ; quant aux effets secondaires, plus ou moins dangereux ou invalidants, ils ont été constatés chez de nombreux vaccinés. Parmi les effets graves, une hausse significative des myocardites est avérée. *Nature* a publié en décembre 2023 un article rédigé par plusieurs scientifiques qui alertent sur le fait que 25 % des personnes ayant reçu le vaccin Pfizer ont développé une réponse immunitaire inattendue avec la création par leur organisme de « protéines indésirables » qui se sont substituées à celles prévues initialement par ce vaccin. Face à l'ampleur de ce problème de santé publique qui a déjà entraîné dans d'autres pays des alertes des autorités de santé (Nouvelle-Zélande), l'installation de commissions d'enquête, comme en Grande-Bretagne, en Allemagne, ou des poursuites judiciaires contre Pfizer, engagées par le procureur du Texas, aux États-Unis d'Amérique d'Amérique, elle lui demande de réaliser un bilan des statuts vaccinaux des personnes décédées depuis 2020 et des effets secondaires observés après l'injection des différents vaccins.

Texte de la réponse

Les vaccins contre le Covid-19 sont suivis et analysés en permanence, en tenant compte de l'évolution des connaissances scientifiques, via un dispositif inédit et réactif de surveillance des effets indésirables sur le territoire national, piloté par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), en lien avec le réseau des centres régionaux de pharmacovigilance. Concernant les chiffres clés des données de pharmacovigilance, dans un souci de transparence et d'information, l'ANSM publie sur son site Internet une fiche de synthèse de suivi des cas d'effets indésirables (une dernière version au 6 août 2023 disponible sur son site web). L'agence indique que les données recueillies auprès de centaines de millions de personnes vaccinées confirment que les vaccins contre la Covid-19 autorisés dans l'Union européenne sont sûrs et efficaces. Au 6 août 2023, il a été rapporté 193 934 déclarations de pharmacovigilance au 6 août 2023 depuis le début de la campagne de vaccination pour un total de plus de 156 millions d'injections. La grande majorité des effets secondaires connus sont légers et de courte durée. Des effets secondaires graves peuvent survenir, mais ils sont très rares. Chez les plus de 55 ans, après injection du vaccin Cominarty XBB.1.5, utilisé pour la campagne en cours, les effets indésirables les plus fréquemment observés ont été une douleur au point d'injection (> 60 %), fatigue (> 40 %), céphalées (> 20 %), myalgies et frissons (> 10 %). Au niveau européen, l'Agence européenne du médicament (EMA) examine également attentivement toutes les données de sécurité et indique qu'il n'y a aucune preuve d'une augmentation des décès liés à la vaccination Covid-19. Les décès signalés à la

suite de la vaccination sont très rares, selon les dernières données de mai 2023 de l'EMA, disponibles sur son site : 0,001 cas mortel signalé pour 100 doses de vaccin administrées, sans que cela ne signifie que l'événement soit imputable au vaccin. Concernant l'efficacité du vaccin sur la transmission du virus, l'EMA a répondu que les vaccins contre la Covid-19 n'ont pas spécifiquement fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché pour prévenir la transmission virale, compte tenu du manque de données initiales permettant d'évaluer précisément l'efficacité du vaccin sur la transmission du virus. Comme pour les autres vaccins, cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent pas réduire la transmission du virus ou qu'ils ne peuvent pas être utilisés dans le but supplémentaire de réduire la transmission. Au contraire, les études menées par la suite ont permis de démontrer que les vaccins contre la Covid-19 pouvaient effectivement réduire la transmission du virus. Cette efficacité dans la prévention de la transmission varie au fil du temps, en fonction des souches virales en circulation et des autres mesures mises en place pour réduire la transmission. Enfin, il n'existe pas de statistiques relatives au statut vaccinal de toutes les personnes décédées, ni de statistiques relatives aux hospitalisations selon le statut vaccinal en général. Des données ont néanmoins été mises à disposition tout au long de la crise sanitaire par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques sur le statut vaccinal des personnes testées et hospitalisées avec Covid-19. Ces données ont démontré que l'incidence hospitalière, en soins critiques et en hospitalisation conventionnelle, et les décès survenus à l'hôpital avec Covid-19, lorsqu'ils sont rapportés à population comparable, sont généralement plus faibles pour les personnes vaccinées par rapport aux personnes non vaccinées.

Données clés

Auteur : [Mme Josiane Corneloup](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 651

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2024](#), page 5272

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2025](#), page 1609